

Fonds INFRA

Modification des critères d'attribution

Bureau fédéral du 19 janvier 2022

Critères actuels

Critères cumulatifs de mobilisation :

- Critère 1 : Attribution du LABEL INFRA FFBB
 1. Projet club affilié ou collectivité territoriale
 2. Equipements extérieurs, uniquement dédiés à la pratique du basketball,
 3. couverts ou non, en accès contrôlé ou en accès libre, en rénovation ou création, en zone QPV, ZRR ou sur toute autre zone proche d'équipements couverts habituellement utilisés par un club affilié.
 4. Respecte l'esprit de la plaquette Plan INFRA FFBB
 5. Une procédure de labellisation
- Critère 2 : Equipement prêt à recevoir l'aide fédérale
2 000,00 € / terrain
- Critère 3 : Réserve financière disponible

Propositions de nouveaux critères

Critères cumulatifs de mobilisation :

- Critère 1 : Attribution du LABEL INFRA FFBB
 1. Projet club affilié ou collectivité territoriale **ou établissement affilié (terrain mobile exclusivement)**
 2. Equipements extérieurs **ou terrains mobiles**, uniquement dédiés à la pratique du basketball
 3. Respecte l'esprit de la plaquette 2022 Plan INFRA FFBB
 4. Une procédure de labellisation **incluant une convention avec un club affilié et un suivi de l'animation des terrains soutenus par la FFBB.**
- Critère 2 : Equipement prêt à recevoir l'aide fédérale
 - **2 000,00 € / terrain** pour les terrains non-éligibles au plan « 5000 équipements », cumulables avec les subventions publiques ou privées.
 - ~~Forfait de 2000,00 € cumulable avec les aides de l'Etat pour les équipements éligibles au plan « 5000 équipements » (situés en ZRR ou QPV).~~
 - **3 000,00 €** pour l'acquisition d'un terrain mobile, cumulable avec les subventions publiques ou privées.
 - Participation exceptionnelle proposée par la commission « Collectivités locales & Infra » pour certains projets globaux (agglomérations ou métropoles).
- Critère 3 : Réserve financière disponible



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

